

Charte d'utilisation de Pronote (PRN)

Le collège Olympe de Gouges propose aux familles la consultation en ligne d'informations sur le suivi scolaire de leur enfant via l'outil Pronote (PRN) accessible à partir de notre site Internet <http://www.collegecadaujac.fr/spip/>

PRN est un outil d'accompagnement à destination des parents et des enfants. En donnant accès à un certain nombre d'informations, cet outil doit faciliter la communication entre les différents partenaires de l'établissement (parents, équipe éducative, enfants). Il n'est en aucun cas un moyen de contrôle du collège sur les parents et inversement.

PRN permettra aux familles de l'établissement de consulter à l'aide d'un login et d'un mot de passe individuel et confidentiel les informations suivantes :

- l'emploi du temps de la classe
- le cahier de texte de la classe
- les notes par période de l'élève
- les informations liées à la vie scolaire du collégien.

Les identifiants nécessaires (parents et élèves) seront communiqués aux familles au cours du mois de septembre. Ces informations (login et mot de passe) sont personnelles et confidentielles. Le collège ne pourra pas être tenu responsable en cas de perte ou de vol des codes d'accès à ce service Internet.

Le cahier de texte en ligne est rempli par les professeurs de l'équipe pédagogique. Il ne doit en aucun cas remplacer l'utilisation de l'agenda des élèves. L'agenda reste le seul outil permettant à ces derniers de poursuivre l'apprentissage de la gestion de leur travail personnel et de leur organisation. Les élèves s'engagent à tenir correctement leur agenda. Les parents s'engagent à le consulter quotidiennement et à vérifier si nécessaire le contenu de ce dernier lors des mises à jour du cahier de texte en ligne. Les professeurs mettent à jour régulièrement le cahier de textes en ligne.

PRN permettra aux parents et aux élèves de consulter le relevé de notes de la période du collégien et le bulletin de fin de période. Les élèves s'engagent à présenter les copies notées à leurs parents dès que les professeurs les leur remettent. Les parents s'engagent à signer les devoirs notés ainsi qu'à ne pas attendre la fin d'une période pour s'inquiéter du travail de leur enfant.

La mise en ligne des informations de vie scolaire permettra aux parents et aux élèves de consulter les retards et absences de l'élève et les sanctions données par la vie scolaire. La consultation des informations de vie scolaire en ligne ne doit en aucun cas empêcher les parents et l'équipe éducative de se tenir réciproquement informés des faits marquants de la vie scolaire des collégiens par le biais du carnet de correspondance. Les élèves s'engagent à présenter régulièrement leur carnet de correspondance à jour à leurs parents.

Année scolaire 2022-2023

Collège de
CADAUJAC
250 chemin du
Château
33140
CADAUJAC

